

Les objectifs des Suisses dans la guerre de Bourgogne

Autor(en): **Reymond, Maxime**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **44 (1936)**

Heft 1

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-34294>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

la plus probable. Ce sont les armoiries du Chenit, tombées en oubli depuis. Enfin le drapeau de la compagnie commandée par le personnage énigmatique qu'est « le Vieillard de Vallorbe » est tout bleu et porte en bande la devise *Vivre ou mourir*. Notons pour finir qu'Olivier a indiqué à la suite des armes des baillis de Lausanne, de la même façon, mais malheureusement sans dessiner les drapeaux, une revue d'armes tenue à Lausanne en 1713.

Les objectifs des Suisses dans la guerre de Bourgogne.¹

De Lille à Innsbrück, en passant par Paris et Dijon, Berne et Zurich, les archives paraissent avoir livré tous les documents caractéristiques relatifs aux causes de la guerre de Bourgogne. Les faits sont connus, établis, et l'on ne peut ajouter que des détails aux récits publiés. Mais leur enchaînement et leur interprétation demeurent objet de controverse. Les points de vue dépendent des personnages ou des nations qui nous intéressent. Pour l'époque, on sera français ou bourguignon ou savoyard, et l'attitude des Suisses est plus complexe qu'elle n'apparaît tout d'abord. C'est à la définir que vous vous voudrez bien me permettre ce bref exposé.

* * *

Deux hommes sont en présence qu'animent deux volontés et deux tempéraments contraires. Charles-le-Témé-

¹ Etude présentée le 28 mai 1935 au Congrès des sociétés savantes de Bourgogne, à Dijon.

raire est brave, audacieux ; il entend constituer les Flandres et la Bourgogne en un royaume, pour la soudure duquel il a besoin de la Lorraine et d'autres régions soumises à l'influence française. Louis XI a le devoir de s'y opposer : il est souple, patient, tenace. Il a autant d'argent que son adversaire : il l'emploie davantage à des fins diplomatiques.

Ce duel laisse l'ensemble des Suisses indifférents. Peu leur importe que Charles mette sur sa tête une couronne royale, et même qu'il aspire à l'empire. Aucun contemporain confédéré ne le lui reproche. C'est affaire d'outre-Rhin et d'outre-Jura. Peu leur chaut. Leur horizon est plus étroit. Ils ont traité avec le roi le 24 février 1464 pour défendre leurs intérêts en Savoie et dans la vallée du Rhône. Le sort de Mulhouse, leur alliée, les fait conclure un traité d'amitié avec le duc de Bourgogne le 22 mars 1467. Dans l'un et l'autre cas, même, ils ont agi à la sollicitation de Berne, et cela sans enthousiasme. Ils répugnent à l'idée de s'allier à un prince étranger. Le traité de 1467 n'est ratifié qu'avec peine par Zurich, et les Petits Cantons demeurent à l'écart.

Seules les affaires autrichiennes intéressent les Confédérés. Depuis près de deux siècles, le duc d'Autriche est leur ennemi. Peu à peu, avec ténacité, ils l'ont bouté dehors. Ils viennent de lui ravir la Thurgovie et de l'obliger à vendre Winterthour à la ville de Zurich. Il ne reste plus au duc Sigismond que deux places en Suisse, Rheinfelden et Laufenbourg du côté de Bâle, et d'autres domaines autour de Mulhouse, le landgraviat d'Alsace et Waldshut en Forêt-Noire. Ils ont encore quelques inquiétudes de ce côté-là. La noblesse autrichienne de la région a menacé la ville libre de Mulhouse qui est l'alliée de Berne et de Soleure. Elle a appelé à son secours les

Suisses qui sont accourus. Ils ont pris Waldshut, et obligé le 27 août 1468 Sigismond à capituler. Il laissera Mulhouse en paix et rachètera Waldshut en payant une indemnité de 10 000 florins. Les Confédérés savaient que le duc n'avait pas d'argent, qu'il ne pourrait rembourser cette somme et que le gage demeurerait entre leurs mains, peut-être prélude d'autres conquêtes.

Sigismond voulut pourtant reprendre son bien. Mais comme il avait d'autres dettes encore, il chercha à emprunter 50 000 francs, même au prix d'une hypothèque générale sur ses domaines d'Alsace et de Forêt-Noire. Il s'adressa tout d'abord au roi de France, son beau-frère. Celui-ci considéra qu'il pourrait malaisément occuper ce pays éloigné de son royaume, et que les Suisses verraient cette occupation de mauvais œil. Il refusa. Sur quoi, le duc d'Autriche s'adressa à Charles-le-Téméraire. Pour ce dernier, la main-mise sur le sud de l'Alsace arrondissait son bien, et le traité d'amitié qu'il avait signé en 1467 avec les Suisses lui faisait présumer que ces derniers n'en prendraient point ombrage. Il accepta, signa le traité de Saint-Omer du 9 mai 1469 et occupa Waldshut après avoir indemnisé les Suisses.

Quelle fut la réaction des Suisses ? Nulle tout d'abord. Ils étaient définitivement délivrés du duc d'Autriche et c'était une satisfaction pour eux. Ils n'avaient point de prévention contre le Bourguignon. Mais voici que tôt après le bruit courut que Sigismond était allé à la cour de France chercher un appui contre les Confédérés, qu'il avait été éconduit, qu'il s'était retourné vers le Grand duc d'Occident qui lui avait promis son concours. Ce n'était pas exact : Charles y avait mis à Saint-Omer une réserve importante : c'est qu'il n'aiderait Sigismond que si celui-ci était attaqué par les Confédérés, ce à quoi

ceux-ci n'avaient plus de raison de songer. Le Téméraire était si peu animé de mauvais sentiments qu'il venait de proposer aux Suisses d'arbitrer quelques différends subsistant entre eux et l'Autrichien.

La Diète fédérale allait s'occuper de cette proposition le 2 août 1469, quand Berne intervint et s'y opposa. Elle avait des envoyés à la cour de France, Nicolas et Guillaume de Diesbach, et ceux-ci venaient de rentrer avec une promesse du roi de soutenir les Suisses s'ils étaient attaqués par les ducs d'Autriche et de Bourgogne. C'était reprendre sous une autre forme l'interprétation malveillante du traité de Saint-Omer. Cependant, la majorité de la diète demeura sceptique. L'assemblée devait prendre position dans sa séance du 29 août. Elle n'en fit rien. Le débat fut ajourné jusqu'au 2 novembre, et ce jour-là on ne fit que charger Nicolas de Diesbach d'aller auprès du roi pour préciser les conditions de l'entente. Le traité lui-même ne fut admis par les Suisses que le 13 août 1470, à la suite d'autres incidents, sur lesquels je reviendrai.

La pression exercée par le roi de France est donc manifeste. Elle est d'ailleurs incontestée. Si les Confédérés hésitent, comme ils le font au printemps de 1470, un mot de Louis XI viendra les stimuler. Il écrit lui-même le 20 mars à Nicolas de Diesbach que le duc de Bourgogne masse des troupes qui sont destinées au comté de Ferrette et peut-être à marcher sur les Suisses. Toute sa politique est dans ce *peut-être*. L'insinuation a porté. C'est en vain que Charles-le-Téméraire multiplie l'assurance de sa bonne volonté et de ses sentiments politiques : lettres personnelles, ambassades de l'abbé de Casanova et de Jean Allard et Henri de Colombier. Toutes les fois qu'il y a péril en la demeure, le roi intervient de la

même manière : « L'empereur et le duc de Bourgogne se sont rencontrés à l'heure qu'il est, écrit-il à Berne le 29 septembre 1473. Ils machinent quelque chose. Contre qui on n'en sait rien encore. Les avis sont très partagés. Pour nous, nous avons confiance en Dieu. » Il manœuvre si habilement qu'il en arrive à persuader les Suisses que leur ennemi n'est plus ce pauvre duc Sigismond, qui veut simplement recouvrer ses domaines d'Alsace imprudemment aliénés, mais le Téméraire, et le travail aboutit le 11 avril 1474 à la proclamation de la paix perpétuelle de Constance, entre le roi, l'Autrichien et les Confédérés. Le reste suivra par surcroît.

* * *

Nous avons vu jusqu'ici les Confédérés subissant lentement, mais à coup sûr, l'influence du roi de France. Ils ne paraissent pas avoir de vues personnelles. Au début même de la guerre, ils ne se considéreront encore que comme les auxiliaires de ce souverain. Mais de leur sein se dégage aussi très nettement une volonté, celle de la ville de Berne. Il y a une politique de Berne. Elle est indépendante de celle de Louis XI, et elle ne suit que pour l'instant une marche concordante.

Dès les préliminaires de la lutte qui va s'engager, il y a deux partis à Berne, le français et le bourguignon. L'avoyer de Berne, en 1469, est le chevalier Adrien de Bubenberg. C'est un homme droit, honnête et valeureux. Il a été page de Philippe le Bon, il est allié à des familles de Bourgogne, il a conservé dans le duché relations et amitiés. Devant lui se dresse le chevalier Nicolas de Diesbach dont on s'accorde à vanter la souplesse et l'habileté. Il est déjà pensionné du roi Louis XI en 1466,

et celui-ci déclare à ce moment qu'il le connaît depuis longtemps. C'est son agent dévoué et persuasif et c'est par lui, surtout, que se déversent les libéralités royales. Le roi le reçoit à son conseil secret, en août 1469, et lui raconte que le duc de Bourgogne va s'allier au duc d'Autriche contre les Suisses, et qu'il massacrera les alliés de la France comme il a massacré les gens de Liège ; que pour conjurer ce péril, les Confédérés n'ont qu'à s'allier à la France. Diesbach dira plus tard qu'il n'a négligé ni travail ni peine pour servir son maître, et il saura le faire valoir et se faire payer.

Quoique Bourguignon, Bubenbergh est avant tout Bernois. Il ne dissimule pas les fautes du duc Charles et de son bailli en Alsace, Pierre de Hagenbach. Il dénonce à Berne au printemps de 1470 la tentative de ce dernier de rallier Mulhouse à la cause bourguignonne. Il fait part, au même moment, au conseil que des émissaires de Sigismond sont allés à Bruges solliciter l'appui de Charles contre les Confédérés. C'était vrai et de telles déclarations venant de sa part étaient trop importantes pour que Diesbach n'en profitât pas, lui qui venait de recevoir du roi une lettre tendant au même but. Mais ce que Bubenbergh ne pouvait savoir, parce que la réponse du duc de Bourgogne ne fut envoyée que six semaines après, c'est qu'elle était absolument négative. On en a le texte. Rien, disait Charles à Sigismond, ne fait prévoir une attaque des Suisses, une guerre est pour lui inopportune ; il faudrait en tout cas la faire précéder de démarches auprès des Confédérés pour qu'ils donnent satisfaction au duc d'Autriche sur les griefs que celui-ci aura précisés.

Cette réponse, Bubenbergh la connut sans doute plus tard, et il conserva sa sympathie au duc de Bourgogne.

Il garda aussi celle des Bernois qui en firent de nouveau leur avoyer dans la période critique de 1473-1474. Mais le travail de Diesbach finit par être opérant. Bubenbergr fut exclu du Conseil de Berne le 11 juillet 1474 et exilé dans son château de Spiez. Diesbach le remplaça comme avoyer et c'est lui qui mena la guerre. Celle-ci décidée, en soldat fidèle qu'il était, Bubenbergr offrit ses bras au gouvernement, qui eut la sagesse de l'accepter. Ce fut lui qui vainquit le Téméraire à Morat. La guerre terminée, il redevint avoyer de Berne ; son adversaire avait été tué à Blamont au début des hostilités.

En examinant les faits, on voit combien la conjonction momentanée de Bubenbergr et de Diesbach, au printemps de 1470, a été profitable à ce dernier et décisive. Le 20 mai, Berne décidait d'envoyer Guillaume de Diesbach, neveu de Nicolas et son adjoint ordinaire, auprès du roi pour conclure le traité perpétuel. Le 1^{er} juin, Nicolas annonce à Louis XI qu'il a fait plusieurs visites aux villes suisses et aux Petits Cantons, sans craindre le travail et la peine, et qu'il a obtenu leur consentement. Pas tout à fait encore, car ce n'est que le 13 août que le traité fut conclu, à Berne, devant Jean Briçonnet, le fils de l'argentier du roi. Ce qui se passe dès lors n'est que le développement de ces prémisses.

* * *

La lutte d'influences entre deux hommes, l'argent et les insinuations de Louis XI, ne jouent malgré tout dans le débat qu'un rôle secondaire. Berne a un intérêt particulier à la guerre, il est indépendant des sentiments des Confédérés envers le duc de Bourgogne, il n'a même rien à faire avec le Téméraire.

Depuis plusieurs années, la politique d'extension de

Berne — qui est limitée à l'est par la Confédération suisse — s'oriente du côté du sud, vers la Savoie, et spécialement vers le pays de Vaud. Celui-ci, écrit un chroniqueur bernois contemporain, est « riche en blé et en vin, la source de nos vivres », de notre ravitaillement. Puis il est placé sur la route de Bâle et Berne à Genève et Lyon, et aussi sur celle menant de France et de Bourgogne à Milan et en Italie. Sa possession est donc d'un intérêt considérable pour Berne.

Ses vues se dessinent assez nettement. En 1464, le chevalier de Scharnachtal, un futur avoyer, fait un raid suspect sur Bex, possession savoyarde sur le Rhône et la route du Valais. Il échoue, mais demeure impuni. Puis les Bernois interviennent à plusieurs reprises dans le ménage intérieur de la cour de Savoie. En 1471, ils imposent même à la duchesse Yolande, régente du duché, comme lieutenant général, son beau-frère Philippe de Savoie, comte de Bresse, qui est leur combourgeois et qui, après quelques avatars, est devenu l'homme de confiance de Louis XI. Derrière la duchesse, les Bernois visent surtout son autre beau-frère et son conseiller préféré, Jacques de Savoie, comte de Romont.

C'est que Jacques de Savoie avait reçu de son père en apanage le pays de Vaud que les Bernois convoitaient. Il ne l'avait pas occupé sans peine, son aîné Amédée IX ne voyant pas avec plaisir passer ce beau domaine hors des mains du chef de la famille, et ne l'ayant relâché que par bribes ; ce n'est même qu'à sa mort que Jacques avait pu entrer en possession de toute cette baronnie. Mais en 1471, il en était réellement le maître : au nord, à Grandson, à Yverdon, à Estavayer et à Morat ; aux portes de la Bourgogne et du Jura, à Sainte-Croix et aux Clées ; au midi, sur le Léman, à Morges et à Nyon. Lausanne

n'entre pas en ligne de compte : c'est une ville indépendante. Vevey et Chillon sont restés à la duchesse Yolande.

Jacques de Savoie est un prince brave, actif, ambitieux : il est pour Berne un adversaire sérieux. Il ne lui est pas hostile pourtant. Même en février 1474, il se présente au Conseil de Berne, lui dit qu'obligé de s'absenter, par honneur et par devoir, il met ses domaines et ses vassaux sous la sauvegarde de la puissante ville, qui est alliée étroitement à la maison de Savoie, promettant de ne rien faire contre elle et de ne rien laisser entreprendre contre elle. Diesbach est alors absent de Berne. Le Conseil entend cette promesse, donne la sauvegarde demandée, et le chroniqueur Schilling note que les bourgeois l'ont reçu avec beaucoup d'honneurs. Mais à la rentrée de Diesbach, les événements suivent un autre cours, et en voici la raison.

Jacques de Romont a épousé Marguerite de Luxembourg, la petite-fille du connétable de Saint-Pol, qui lui a apporté de grands biens en Artois et en Flandre, et ce mariage a fait de lui le vassal et le commensal du duc de Bourgogne, qu'il accompagne dans toutes ses expéditions, notamment au siège de Liège et à celui de Neuss. Au début de l'année 1474, il est son lieutenant général en Artois et en Picardie.

Cette situation explique clairement l'attitude de Berne. Jacques de Savoie est baron de Vaud ; c'est le possesseur à écarter. Il sert la cause bourguignonne : c'est une occasion précieuse à ne pas manquer. L'intérêt de Berne s'accorde pleinement ici avec celui du roi de France. En apparence tout au moins, car la suite montrera que Louis XI avait ses desseins à lui sur le pays convoité.

Quant à la duchesse de Savoie, elle avait pendant longtemps cherché à demeurer neutre entre ses voisins. Elle

redoutait Berne, elle n'aimait pas son frère Louis XI qu'elle connaissait trop bien. Elle était coincée entre le duc Galéas Sforza de Milan, encore un beau-frère, allié du duc de Bourgogne, et ce dernier. Le 6 septembre 1474, à la dernière heure, elle tentait encore à la Diète de Lucerne une médiation entre Charles et les Confédérés. Mais le siège de ces derniers était fait. Le 28 août, Nicolas de Diesbach avait apporté les dernières propositions du roi. Le 17 septembre, la majorité de la Diète les acceptait. Il fallut encore que Nicolas fit taire quelques répugnances tenaces. Le 26 octobre, le traité d'alliance offensive franco-suisse contre la Bourgogne fut signé.

Ce traité ne visait pas la Savoie. Mais des vassaux de la duchesse, au pays de Vaud, quelques-uns étaient Bourguignons : les Chalon, princes d'Orange, notamment, qui possédaient Orbe, Grandson et Cerlier, et surtout le comte de Romont. Certains de leurs biens furent immédiatement saisis, et un ultimatum fut envoyé à la duchesse. Elle devait participer à la guerre contre Charles-le-Téméraire, ouvrir le pays de Vaud aux contingents suisses, rappeler de Bourgogne son beau-frère Jacques, payer une indemnité en raison de certains griefs et donner des gages. Yolande tenta de négocier. Finalement, le 26 avril 1475, après une fausse sortie du côté de Pontarlier, Nicolas de Diesbach se retourna vers le pays de Vaud, prit Grandson, Orbe, Yverdon et d'autres villes du nord. La conquête du pays commençait.

Le coup était prémédité. En octobre 1472 déjà, un envoyé du roi, Guillaume Pommier, était allé à Sion et avait exprimé aux Valaisans sa défiance de Jacques de Romont en les encourageant à porter les armes contre lui. A la fin d'octobre 1474, à la première requête de Berne,

les Valaisans marchèrent sur le Chablais et le pays de Vaud. Tout le pays fut conquis par deux fois, la seconde après la bataille de Morat, définitivement, semblait-il.

* * *

Semblait-il. Car les événements déjouèrent les aspirations des Bernois. Le 20 février 1475, Louis XI avait dit à quelqu'un qui le rapporta à Milan, qu'il permettrait bien une correction à sa sœur Yolande, mais qu'il ne souffrirait jamais qu'elle et son fils, le petit Philibert, fussent écrasés par les Suisses. Berne l'ignorait. Elle ne pouvait se plaindre. Louis XI ne lui avait jamais fait une promesse quelconque d'un avantage en Savoie. Cependant sa surprise fut grande quand, à Lausanne, le 29 juin 1476 — alors qu'une trêve s'y discutait entre la duchesse et les Confédérés — le roi fit savoir qu'il prenait sous sa protection le petit duc son neveu et ses Etats, et que le pays de Vaud pouvait bien être enlevé à Jacques de Romont, mais qu'il devait revenir à la Savoie. Il fallut s'incliner. Les Bernois ne reçurent que Morat et le mandement d'Aigle-Bex, ainsi que les biens pris aux Chalon, et qu'ils durent tenir en indivision avec les Fribourgeois, leurs alliés les plus voisins. Ce n'est que soixante ans après, en 1536, qu'ils purent, dans de toutes autres conditions, réaliser leur objectif. Peut-être même n'y seraient-ils jamais parvenus si Louis XI n'était pas mort, en 1483 déjà, sans avoir réalisé son propre dessein. Ce n'est pas pour les beaux yeux de sa sœur et la gentillesse de son neveu qu'il avait placé toute la Savoie sous sa protection. C'est qu'il entendait bien y dominer un jour. Son successeur ne continua pas sa politique. Il eut des visées plus lointaines.

* * *

Le jeu terminé, ce fut la déception chez les Confédérés qui n'avaient rien conquis, sinon un riche butin qu'ils se disputèrent pendant cinq ans, et le gain de Berne fut hors de proportion, au premier aspect, avec l'effort donné. Pourtant, il ne fut pas négligeable. Les événements avaient permis à Berne d'affirmer en Suisse sa primauté, en activité et en influence. C'est le gain essentiel que la cité de l'Aar conserva.

Maxime REYMOND.

Société vaudoise d'histoire et d'archéologie.

*Réunion d'été, samedi 24 août 1935, à Echallens
et Saint-Barthélemy.*

Il est des contrées et des villes dont le nom seul est une évocation ; leurs monuments, leurs édifices émanent d'un grand passé. D'autres semblent dépourvues de tout ornement ; elles n'ont ni châteaux célèbres ni églises antiques. Et pourtant, à les regarder de plus près, on y découvre de quoi retenir par un charme discret : au bout d'une rue tranquille, une large façade que fit construire il y a deux siècles un riche bourgeois ; quelques pas plus loin un hôtel de ville robuste et harmonieux ; enfin, là où les maisons s'espacent, où commencent les prés et les champs, une tour ronde domine de sa masse grise un toit de tuiles brunies par le temps ; c'est à peu près tout ce qui reste du château qui protégeait la petite ville. Tel est le bourg d'Echallens, mi-citadin mi-rural, centre d'une contrée aux